

Au point 17.

Concernant la clé de répartition des portefeuilles ministériels, nous nous en tenons à la répartition acceptée à Addis Abeba et à la liste remise au Premier ministre au mois de novembre 2009.

Les ministères des Affaires Etrangères et de l'Agriculture nous étaient acquis depuis Addis Abeba. Nous n'y revenons plus.

Les attributions à la Mouvance Marc Ravalomanana des ministères du Commerce, du Transport et de l'Enseignement Supérieur n'ont rencontré aucune objection de la part des autres Mouvances.

Nous avons toujours revendiqué le ministère de la Décentralisation, car ce ministère concerne les maires, démocratiquement élus au suffrage universel, alors que l'autorité de fait ne cesse de démettre ces élus.

Nous reconfirmons que l'appareil judiciaire est devenu un instrument de répression, de rétorsion et d'harcèlement entre les mains des tenants du pouvoir de fait.

Au point 21. ii.

Dans le strict respect de l'esprit des Accords de Maputo et d'Addis Abeba, les élections présidentielles et législatives doivent être organisées séparément.

Telles sont nos observations, et nous vous en souhaitons bonne réception, Monsieur le Président de la Commission.



**Marc RAVALOMANANA**

Chef de File de la Mouvance RAVALOMANANA

31 janvier 2010

Pièces jointes :

- Résumé succinct de la situation actuelle,
- Proposition de chronogramme de l'opérationnalisation de la transition.